

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. PERRON  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE  
**Membres excusés** : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BEKHTAOUI - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)  
**Membres absents** : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBALT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE

**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Région Bourgogne - Fonds d'Intervention de Proximité (FIP) - Demandes de subventions**

Madame BIOT, au nom de la commission des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

A la suite des violences qu'ont connues de nombreuses villes à l'automne dernier, la Région Bourgogne a créé deux fonds : l'un, le fonds d'aide aux projets (FAP), destiné aux associations et aux particuliers, l'autre, le fonds d'intervention de proximité (FIP), ouvert aux communes, aux établissements publics de coopération intercommunale et aux bailleurs sociaux.

Le FIP est une aide à un investissement ponctuel ou urgent contribuant à améliorer la vie urbaine dans les domaines de la sécurité, de la propreté, de la convivialité, des services, etc.

Les communes porteuses d'un projet de rénovation urbaine ou bénéficiaires d'un contrat d'agglomération ou dont une partie du territoire est située en zone urbaine sensible, sont éligibles.

Les actions retenues par le comité d'engagement pourront être soutenues à hauteur de 50 % de leur coût total, avec un plafond maximum de subvention de 15 000 €.

La Ville, qui répond aux critères ci-dessus énoncés, a été en mesure de présenter, dans un premier temps, les cinq opérations suivantes, dont le financement est prévu au budget primitif 2006 :

- quartier des Grésilles :

- la rénovation de l'éclairage public (coût estimé : 194 300 € TTC),
- la sécurisation du stade Epirey situé allée Marius Chanteur (coût estimé : 11 000 € TTC) ;

- quartier de la Fontaine d'Ouche :

- la sécurisation du stade et des bâtiments annexes (coût estimé : 25 000 € TTC),
- l'aménagement des abords de la maison de quartier (coût estimé : 196 611,20 € TTC),
- l'aménagement d'espaces verts (coût estimé : 30 000 € TTC).

Par ailleurs, d'autres opérations dont les crédits ont été prévus au budget 2006 ou qui feront l'objet d'un vote au budget supplémentaire, pourraient bénéficier de l'aide régionale. C'est pourquoi, je vous demanderai de bien vouloir m'autoriser à solliciter le soutien financier du FIP, dans le cadre de ce programme, au fur et à mesure que des dossiers répondant aux objectifs fixés seront constitués.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- solliciter, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être attribuées, par la Région Bourgogne, au titre du Fonds d'Intervention de Proximité pour les cinq opérations présentées ci-dessus,
- me permettre, plus généralement, de solliciter, au nom de la Ville, l'aide financière de la Région dans le cadre de ce programme, au fur et à mesure que des dossiers répondant aux objectifs, seront déposés,
- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**